

## COMMUNE DE GAVISSE

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU MARDI 23 JUIN 2020

#### PRESENTS :

Messieurs : Alain REDINGE – Fabrice ARNOULD – Alexandre CHAVES – Romain DORCHY – Pascal MAURICE – Damien SAUVETRE – Jean-Marie VAGNER – Christian WAGNER

Mesdames: Carole DEFRAIN – Andréa MADERT – Christina HAGEN – Peggy MURPHY – Patricia STALDER – Pascale TEITGEN

#### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Marc RENAC a donné procuration à Madame Patricia STALDER

#### ABSENTS NON EXCUSES :

### **1- Compte de Gestion 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019, établi par Madame CHALI Mireille, Trésorière de Thionville et Trois Frontières, et déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Conseil Municipal donne décharge à Madame CHALI Mireille.

### **2- Compte Administratif 2019**

Le compte administratif 2019, présenté par Madame Carole DEFRAIN est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire. Il est déclaré toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

### **3- Affectation du résultat 2019**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

#### Report :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 69 887.54 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 199 241.40 €

#### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 14 136.77 €

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : 4 896.17 €

#### Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse pas apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 0.00 €

- En recettes pour un montant de : 0.00 €



Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €.

Statuant sur l'affectation du résultat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) est de :	194 345.23 €

#### **4- Vote des 3 Taxes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux des trois taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 16,97 %
- Taxe foncière bâti : 20,48 %
- Taxe foncière non bâti : 85,96 %

#### **5- Budget Primitif 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget 2020, s'équilibrant en recettes et en dépenses.

Section de Fonctionnement :	Dépenses :	488 763.00 €
	Recettes :	488 763.00 €

Section d'Investissement :	Dépenses :	84 277.00 €
	Recettes :	84 277.00 €

#### **6 - Dépenses à imputer à l'article « fêtes et cérémonies » (6232)**

Monsieur le Maire indique que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies. Cependant, son caractère étant imprécis, la trésorerie municipale sollicite une délibération de principe précisant la nature des dépenses à imputer à cet article et autorisant leur engagement.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles tels que, par exemple, les friandises de la Saint-Nicolas pour les enfants, les paniers garnis pour le personnel, les décorations pour le repas des Anciens, les décorations et sapins de Noël, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies ou réceptions officielles et inaugurations.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des décès, départ en retraite, ou réceptions officielles, noces d'or, noces de diamant et noces de platine.
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- Les frais de restauration des élus ou employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels comme par exemple le repas du personnel en fin d'année.



- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions ou de manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.

## **7- PROPOSITION DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

Président : Alain REDINGE

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>
SCHNEIDER Armand	DEFRAIN Carole
KIMMICH Gérard	HARM Denis
WAGNER Christian	WEBER Pierre
MANCINI Jean-Claude	WEBER Paul
JUVIN Pascal	TRUSCELLO Marc
NAGELSCHMIT Gilbert	CHAVES Alexandre
KREMER Jean-Nicolas	HAMEN Denis
ARNOULD Fabrice	HAGEN Christina
CHRISTMANN Florence	STALDER Patricia
DUBOIS Roland	SAUVETRE Damien
VAGNER Jean-Marie	MURPHY Alan
BOUCHER Norbert	REPPLINGER Michel

## **8 – ANNULATION DES LOYERS DE MARS ET AVRIL DU SALON DE COIFFURE CREATION VAL ET RY.**

Vu la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 et à la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant les dispositions de la loi initiale.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'annuler les loyers du salon de coiffure Création Val et Ry situé au 2 rue des Peupliers 57570 GAVISSE pour le mois de mars 2020 d'un montant de 565.21 € et pour le mois d'avril 2020 d'un montant de 565.21 €

## **9 – ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE GROUPAMA**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte un chèque émanant de GROUPAMA d'un montant de : 1289.10 € suite à un règlement complémentaire suite au sinistre survenu le 17 novembre 2019 sur l'abri bus rue des Peupliers.

Fait et affiché à Gavisse, le 26 juin 2020

Le Maire,  
Alain REDINGE

